

octobre 2007

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt

N°48

**Un 18 octobre de lutte réussi...
mais ce n'est qu'une 1^{ère} étape !**

Ce 18 octobre 2007 les rues de Toulouse ont résonné des voix de salariés du privé et du public en colère !

Malgré la désinformation organisée par la télévision et la presse écrite aux ordres du gouvernement, cette journée d'action revendicative ne se limitait pas à la défense des « régimes spéciaux ».

Parmi les manifestants, beaucoup de salariés du privé (chimie, construction, métallurgie, transports, santé privé, commerce, etc.) défilaient pour :

- des augmentations de salaires;
- l'amélioration de leurs conditions de travail;
- s'opposer aux franchises médicales;
- s'opposer aux 41 voire 42 annuités de cotisations;
- s'opposer aux attaques contre le Code du Travail etc, etc.....

Les Traminois Cgt défilaient ce jeudi pour :

- les salaires, les conditions de travail, la reconnaissance de la pénibilité du métier par un départ anticipé dès 55 ans, pour le droit de grève, pour le roulement voltigeur.....pour la défense des services techniques, etc,etc.....

Les Cheminots eux revendiquaient pour leur régime de retraite mais aussi pour le droit de grève, pour la défense de leur entreprise, pour s'opposer aux fermetures des gares, pour sauver le transport du fret

Les agents Edf-Gdf pour leur régime de retraite mais aussi pour s'opposer à la fusion Gdf-Suez;

Les agents des Finances défilaient sur les questions de fusion Trésor/Impôts, les agents Territoriaux de la Mairie de Toulouse sur leur revendications spécifiques.....

Chez les Traminois nous regrettons qu'une seule organisation syndicale, la Cgt, ait appelé à la grève alors qu'en réalité il y avait deux préavis de grève pour ce jeudi 18 octobre.

Encore plus regrettable de lire dans la Dépêche du Midi qu'un responsable d'une organisation reprend à son compte les thèses patronales en déclarant que le 18 c'est seulement pour les régimes spéciaux.

Étrange de déposer un préavis de grève permanent et de dire aux Traminois, le jour où beaucoup de salariés du privé et du public arrêtent le travail dans l'unité, ne faites pas grève ???

Pour la Cgt Tisséo ce 18 octobre 2007 est une première étape d'une mobilisation qui grandit. Patronat et gouvernement essayent d'opposer les salariés du privé et du public : allons-nous tomber dans le panneau....?

Aujourd'hui face aux augmentations continues des prix, à la stagnation des salaires, aux attaques contre les droits sociaux, aux attaques contre la sécurité sociale, contre la retraite solidaire, contre le Code du Travail, contre le droit de grève, que l'on soit du privé ou du public nous sommes tous concernés.....

Beaucoup de syndicats professionnels discutent aujourd'hui d'une prolongation vers une nouvelle date revendicative.

Pour les Traminois, il sera indispensable de s'inscrire dans les luttes revendicatives qui se construisent pour défendre leurs revendications.

Ne pas continuer dans le piège de l'opposition syndicale interne qui gangrène toutes les relations à Tisséo mais travailler syndicalement dans l'unité pour gagner sur les revendications des Traminois...

1997 : 25 Jours de grève pour rien ???

En février 1997, les Traminots écriront une page de leur plus belle conquête sociale après 25 jours de grève pour l'obtention des 35 heures.

Certes, ce dur conflit reste gravé dans les mémoires, mais il ne faut pas oublier 2 choses :

- La première: **les Traminots obtiendront 2 jours de repos par semaine** (contre 1,75 repos auparavant)
- La deuxième et non la moindre est **la création d'une centaine d'emplois** à la Semvat... cela n'est pas négligeable.

Cette année là, les salariés embauchés le doivent en partie à l'action des Traminots grévistes pour la mise en place des 35 heures.

Par la suite la direction construira des accords annualisant le temps de travail et cherchera par tous les moyens à retrouver ce qu'elle a dû concéder en 97.

Pour cela elle construira de multiples accords d'entreprise avec l'assentiment de certaines organisations syndicales tel que les accords de 1998 sur la RTT, de janvier 2000 et d'avril 2003 sur les conditions de travail.

Ces accords étant rédigés dans le seul intérêt du patron avec comme conséquence l'augmentation, ou tout du moins, le maintien de la rentabilité et de la productivité.

Aujourd'hui avec la même logique, l'organisation syndicale créée par des «Traminots non grévistes» pendant le conflit de 1997 pour casser la grève, s'active pour remettre en cause les 35 heures si durement gagnées.

Les mauvaises langues racontaient à l'époque que: « Le PDG de la Semvat de l'époque, Jean-Luc Moudenc, celui qui a envoyé les CRS aux Traminots grévistes, aurait contribué à la création de ce syndicat ».!?!?!?

Quoi qu'il en soit, cette organisation, qu'il est bon de nommer : la CFTC, propose aux Traminots un projet de roulement qui augmente la durée du temps de travail journalier, équipe **jusqu'à 8H10**, hebdomadaire, **jusqu'à 40 heures**, ainsi que la moyenne horaire à **7h39** pour générer des repos compensateurs.

Cette proposition reste en contradiction totale avec la volonté exprimée par les

Traminots en 1997 mais plus curieusement elle reprend à son compte les thèses patronales actuellement relayées par le gouvernement.

Si de telles pratiques sont déjà mise en place dans certains services cela semble plus difficile sur un métier pénible, avec des horaires atypiques, des repos par roulement, des repas décalé, etc.

Comment oser proposer à un conducteur de travailler plus de 8 heures par jour alors qu'il occupe un poste de sécurité à forte responsabilité ?

Si l'on pousse l'analyse: un conducteur qui se lève vers **4h30** pour prendre son service à **6h00**, effectue **8h10** de temps de travail, finit son service à **14h10**, mange les « restes » à la cantine et rentre à son domicile vers **15h30/16h00**.....et même si la semaine ne fait que 4 jours il n'aura pas assez des 3 jours de repos compensateurs pour récupérer et se retrouvera dans quelques temps en arrêt maladie.....pour cause de fatigue, surmenage, stress, etc.



Équipe de file certes, sans pause ni coupure, qui accentue la fatigue et les risques d'hypoglycémie ...avec pour ceux qui habitent loin, des facteurs aggravant d'accidents de travail et de trajet.

Aujourd'hui les conducteurs se plaignent, à juste raison, des équipes à 7h40 de temps de travail avec une moyenne à 7h....demain avec des équipes jusqu'à 8h 10 (voire au-delà) et une moyenne à 7h39 qu'en sera-t-il de leur quotidien ?

De plus l'augmentation de la durée de travail journalière et hebdomadaire réduira les effectifs... donc moins de conducteurs prochainement (c'est mathématique!)

La CGT apporte son analyse sur cette question en demandant aux conducteurs de ne pas signer sans réfléchir, puisque ces « **repos compensateurs** » attribués tous les 15 jours, seront durement gagnés par des journées harassantes qui occasionneront une pénibilité accrue.

Analysons objectivement dans quel état partent la plupart de nos collègues à la retraite et leur espérance de vie...une fois la retraite atteinte.

En fait on vous propose de travailler plus pour gagner moins, puisque ce système fait

PREVOYANCE



A Tisséo nous bénéficions d'un régime décès/invalidité, inscrit dans le régime réglementaire et

qui apparaît sur notre fiche de paie à la ligne Carcept Retraite.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, nous sommes assurés à Carcept Prévoyance pour les nouvelles garanties de prévoyance décès, invalidité et incapacité.

Ces garanties s'ajoutent à celles du régime réglementaire de Carcept Retraite.

Donc au décès du salarié : 160% du

salaires de base annuel réglementaire plus 100% du salaire de base annuel de Carcept prévoyance.

Cette nouvelle garantie souscrite auprès de Carcept prévoyance est prise en charge par l'entreprise.

Les garanties sont :

- Garanties décès, invalidité absolue ou définitive toutes causes 50% du salaire brut annuel.
- Garanties décès ou invalidité absolue et définitive cause Accident du Travail 50% du salaire brut annuel.
- Allocations frais d'obsèques ou décès du conjoint ou d'un enfant à charge 75% du plafond mensuel de

la Sécurité Sociale. (valeur au 1^{er} janvier 2007 : 2682€)

- Invalidité 1^{ère} catégorie 30% sous déductions des prestations Sécurité Sociale
- Invalidité 2^{ème} catégorie 50% sous déductions des prestations Sécurité Sociale
- Invalidité 3^{ème} catégorie avec assistance d'une tierce personne 50% sous déductions des prestations Sécurité Sociale

Vous recevrez d'ici peu un document relatant toutes les prestations ainsi qu'une fiche à remplir et à renvoyer dans les plus brefs délais.

Compte rendu de la Commission Mutuelle

A la demande des élus CGT en Délégué du Personnel, cette réunion s'est tenue le 3 octobre à laquelle participaient la direction de la Mutuelle Générale, la DRH de Tisséo, un représentant d'AON et les organisations syndicales .

Le Directeur de la MG nous a confirmé que nous dépendions bien de cette mutuelle, **sans pouvoir toutefois utiliser ses bureaux comme lieu de réclamation et d'information !!!**

Autrement dit, **la MG a passé un contrat avec AON** et se décharge de toute responsabilité sur l'assureur privé AON choisi par la direction avec l'aval « ignorant » des organisations syndicales que seule la CGT a combattu et refusé.

La représentante de la DRH nous a assuré qu'elle avait de moins en moins de réclamations.

Cependant elle n'a pu répondre (ou n'a pas voulu ou a reçu l'ordre de ne rien dévoiler) à la question posée en DP malgré la promesse faite par le DRH de nous communiquer le nombre de personnes ayant quitté la Mutuelle d'Entreprise.

La CGT invite tous les agents à se rapprocher d'un élu CGT en cas de problème de Tiers payant ou pour tout

autre désagrément auprès d'un professionnel de la santé.

Cela nous permettra de monter un dossier défavorable ou favorable le cas échéant sur le fonctionnement de la mutuelle...pardon de l'assurance privée AON.

La CGT regrette que cette réunion n'ait pu être le lieu d'un dialogue constructif pour améliorer la protection santé des Traminots et de leur famille.

Il en résulte que ce que dénonce la CGT est toujours la vérité :

- un groupe privé AON qui ASSURE par le biais d'un contrat passé avec MG et l'utilisation d'un sous-traitant pour la gestion du tiers payant Almérys.

Si les Traminots avaient un véritable contrat de la Mutuelle Générale, que viendrait faire le groupe AON dans cette histoire ?

Oui, il y a bien un montage financier entre MG et AON, mais les Traminots sont couverts par le groupe AON qui lui, est en contrat avec MG.....

Si vous mettez en doute cela, que les Traminots essayent de se présenter à un comptoir de la Mutuelle Générale et demandent des renseignements, déposent des réclamations, contestent des remboursements..... Ils verront



- FAUSOUD -

BILLET D'HUMEUR DES AGENTS ENERGIE VOIE



Il est temps d'arrêter les commérages et de rétablir la vérité sur le mouvement de grève du 25 juin 2007.

Le lundi matin seulement deux sur trois des agents énergies travaillant au puits Victor Hugo se sont mis en grève à 3H40.

A ce titre, ils ont laissé le rapport de consignation (**élément essentiel pour la déconsignation**) et les clés de la voiture au 3^{ème} agent présent sur le site et non gréviste.

Cet agent, ayant participé à toute la procédure de consignation mais ne pouvant rester seul à un poste énergie, est retourné à l'atelier de BASSO CAMBO et y est resté jusqu'à 6H, fin de son service.

Ce mouvement de grève n'aurait dû en aucun cas gêner l'ouverture de la ligne A du métro à 5H.

La déconsignation de la ligne A n'aurait pas dû prendre plus de 45min !

Il en a été tout autre !!!

Alors pourquoi la ligne A du métro a-t-elle démarré à 11H00 ce matin là ?

En premier lieu la direction de Tisséo, et plus particulièrement la direction du Métro, a volontairement criminalisé l'action syndicale et culpabilisé les salariés exerçant leur droit de grève.

Ensuite, Mr HUILLER, responsable du service

Energie-Voie, et ayant toute autorité pour déconsigner, a bien été appelé et se trouvait bien sur site une vingtaine de minutes après. M. HUILLER affirme avoir toutes les compétences à ce titre.

Cependant plusieurs points ayant eu lieu ce matin là font plutôt preuve du contraire.

Premier point : pourquoi cette personne n'a tout simplement pas pris l'agent non gréviste ayant participé à la consignation ainsi que le rapport de consignation ramené sur le bureau du chef d'équipe pour déconsigner dès **4H20**.

Deuxième point : une équipe d'astreinte Energie-Voie est disponible dès 6H00. Pourquoi avoir attendu qu'ils arrivent à 7H30 au lieu de les appeler dès 6H00.

Troisième point : était-il plus important de vouloir trouver une faille dans le mouvement de grève des agents, en faisant intervenir un huissier, que de relancer au plus vite le métro ?

Quatrième point : une fois l'équipe d'astreinte présente (7H30), pourquoi avoir attendu 9H00 avant de partir déconsigner et de plus, sans fournir à l'équipe d'astreinte, le rapport de consignation toujours présent sur le bureau.

En conclusion, il semble bien établi que l'obsession d'une seule personne à vouloir sanctionner deux agents grévistes, a retardé volontairement l'ouverture du métro.

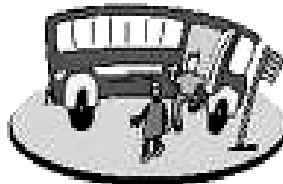
Vouloir remettre en cause le droit de grève est déjà une chose inacceptable, mais retarder volontairement l'ouverture du métro, et pénaliser volontairement les usagers du métro pour arriver à ses fins, est un acte de

LIGNE 61:

Dernièrement, un « caillassage » à la station de métro « Trois cocus » et une énième menace envers une conductrice, conduisent la CGT à exiger, avant que le pire n'arrive, à déplacer le terminus des Izards.

A la demande des salariés, la CGT a proposé une pétition aux usagers qui ont signé massivement pour exiger un service public de qualité en toute sécurité.

Ce n'est pas quand un Traminot, employé à Tisséo, fera la **UNE du 20h00** qu'il faudra se préoccuper et de la sécurité des biens et des personnes.



Le Secrétaire du CHSCT a apparemment décidé de mesures conservatoires mais pour la CGT cela n'est pas suffisant.

En effet ces mesures restent subjectives car uniquement basées sur l'appréciation individuelle des salariés et n'imposent aucune mesure à l'entreprise en terme de moyens.

Pour la CGT, le terminus de la ligne 61 doit être définitivement déplacé à la station « La vache » pour assurer la sécurité des salariés et des usagers comme initialement prévu à la restructuration du réseau.

La CGT, lors du Comité d'entreprise du mois d'octobre a insisté fortement mais la direction, prétextant l'abandon du terminus des Izards, refuse

Deux heures et trente minutes, voilà la durée du Comité d'entreprise du mois de septembre...un bien triste record au regard de l'actualité sociale dans et hors de l'entreprise.

La direction est arrivée par ses manœuvres tacticiennes à ce que le CE devienne une simple chambre d'enregistrement et non le lieu d'une instance représentative du personnel.

Le CE devrait assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail et aux techniques de production.

Bien au contraire, c'est la direction qui dirige et assure son expression, impose ses décisions en divulguant le minimum d'informations aux élus.

Lors de l'élaboration conjointe de l'ordre du jour du CE entre le Secrétaire et le Président directeur général, il semble que ce dernier impose ses choix et dicte sa politique jusqu'à diriger point par point l'ordre du jour.

Tous les projets de la direction aboutissent sans que le CE ou le CHSCT, bien que consultatifs, ne puissent interférer dans les choix et la gestion économique de l'entreprise :

- Aucune explication n'est demandée par le Secrétaire sur la recherche effrénée de productivité imposée au détriment de la sécurité et des conditions de travail. Ex : les temps parcours !
- aucune question sur le projet de restructuration des services techniques et des conséquences sur l'emploi, la qualité de la maintenance et la sécurité.
- aucune préoccupation sur le futur Tramway concernant les conditions de travail des personnels roulants et

techniques qui assureront son fonctionnement...et des conséquences pour l'emploi...

- Aucune question relative aux comptes de l'entreprise et sa « santé » financière... cela permettrait peut être de revendiquer de meilleurs salaires...

- Aucune question sur le recours exacerbé à la sous traitance, exemple : l'entretien des kiosques pourrait être réalisé en intégralité en interne...

La CGT s'inquiète de ces dysfonctionnements et tient à informer tous les tramainots de cette déficience dans la gestion économique et « politique » du Comité d'entreprise.

En revanche, il semble que les Oeuvres Sociales fonctionnent correctement...mais écartée de toutes les commissions par une entente contre nature entre le syndicat Sud et la CGC lors des dernières élections en 2006, la CGT est mise devant le fait

Compte rendu du CE d'Octobre

Intéressement : Le directeur annonce que, dans la situation économique actuelle, la prime avoisinerait en fin d'année 270 € bruts, moins les 200 € versés lors de l'ouverture de la ligne B, conformément à l'article 4 de l'accord des NAO 2007, soit : **70 € bruts !**

Encore un bon accord signé....

Formation : Le plan de formation pour 2008 est présenté en CE.

La CGT s'est insurgé sur l'utilisation des DIF que détourne la direction notamment concernant la récupération des points du permis de conduire. La CGT a rappelé, face à la direction qui feignait l'incompréhension, que la CCN légiférait sur cette question...à suivre.

La CGT a rappelé également les principes des diverses formations et des obligations concernant l'élaboration des plans de formation.

La direction se contente de se caler avec la législation en élaborant des plans qu'elle ne peut ou ne veut pas respecter...et pour cause les formations lui coûtent cher.

Questions CGT:

La CGT dénonce l'obsolescence d'un réseau de substitution lors des pannes métro, le manque de formation des salariés, de communication aux usagers et le manque de moyens humains et financiers pour assurer la continuité du service public

La direction étudie diverses pistes mais reconnaît ses défaillances.

La CGT demande des informations sur le futur tramway en terme de restructuration, d'emplois, de formation, des modes de travail, etc.

La direction informe qu'elle n'a aucune information sur ce sujet.

C'est grave et surprenant... ou volontaire pour encore une fois mettre les syndicats et les tramainots devant le fait accompli?

Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, la CGT a demandé que le CE soit informé et consulté sur la stratégie de l'entreprise et les conséquences sur l'emploi, les rémunérations et la formation. En guise de réponse la direction informe d'une réunion prochaine... à suivre

La Cgt demande qu'un accord soit mis en place pour le maintien de la subrogation de la sécurité sociale pour un mi-temps thérapeutique.

La Direction nous répond que ce sujet sera abordé en 2008

La Cgt demande que les voltigeurs aient le même roulement de repos que les titulaires avec deux jours de repos programmés.

Encore une fois la réponse est non.

Cette question récurrente ne sera pas réglée uniquement en instance. Les voltigeurs doivent s'organiser avec la CGT pour faire aboutir cette revendication que la CGT seule ne pourra finaliser.

La Cgt vous demande de veiller à ce que la charte contre le racisme soit appliquée et respectée dans notre entreprise.

Affichage dans les prochains jours.

La CGT : plus de 6 mois après, la Direction nous confirme enfin que la charte contre le racisme va être publié et affiché avant le 15 octobre...à voir!

La Cgt vous demande l'ouverture de négociations sur les salaires avant la fin de l'année 2007 ?

Non! La direction ne veut rien négocier concernant le pouvoir d'achat des tramnots qui doivent se contenter des NAO 2007.

La Cgt demande que le président directeur général de Tisséo Réseau Urbain, également directeur général des services du SMTC en reconnaissance du travail accompli par rapport à l'ouverture de la ligne B gratifie les salariés de Tisséo Réseau Urbain d'une prime identique à celle distribuée aux salariés du SMTC.

Réponse négative...bien évidemment.

La CGT demande si les formations en alternance entrent dans l'accord de gestion prévisionnelle des emplois.

Non. Plan 2008 gestion prévisionnelle des emplois.

La CGT demande que suite à l'accord d'avril 2003 tous les restaurants de l'entreprise restent ouverts jusqu'à 14H30 pour permettre aux salariés de pouvoir se restaurer à la fin de leur service.

La Direction nous confirme que le restaurant d'entreprise est bien ouvert jusqu'à 14h30.

La CGT demande qu'un affichage soit mis sur la porte du restaurant avec les heures d'ouverture et fermeture, pour éviter ainsi tout refus de la part du prestataire.

Comment justifiez vous avoir recours à une entreprise extérieure pour assurer la présence-station.

Les salariés de l'entreprise extérieure assurant la présence-station ont des conditions de travail inhumaines. Tisséo Réseau Urbain ayant une responsabilité en tant que donneur d'ordre, la CGT vous demande d'intervenir immédiatement.

C'est un choix d'entreprise de faire appel à une entreprise extérieure. TRU veille aux respects des

conditions de travail des salariés de l'entreprise extérieure.

Depuis quand la direction se soucie-t-elle de nos conditions de travail et à plus forte raison de celles des salariés des entreprises sous traitantes?

La salariée de cette entreprise victime de sanction pour s'être absentée 5 minutes pour se désaltérer peut en témoigner....malheureusement.

Comment expliquez vous que le roulement de la ligne 62 ne roule pas ?

La direction prétexte que les avenants successifs aux accords d'avril 2003 pénalise le système mais oublie de préciser que c'est elle qui les met en place pour se donner toute latitude pour exploiter les conducteurs !!!!

Par rapport au code de la route, un conducteur au volant d'un autobus en haut le pied est-il dans l'obligation d'emprunter le couloir de bus ?

Non, par arrêté municipal les bus en HLP doivent emprunter la voie normale et non les couloirs de bus.

La CGT a demandé que la direction cite l'article du Code de la route qui légifère sur cette question....**car en cas d'accident de la circulation c'est le titulaire du permis de conduire qui sera le seul responsable et pas le Maire de Toulouse ou le directeur de Tisséo !!! A bon entendeur, salut!**

Que comptez vous faire auprès de l'autorité organisatrice pour que le service public soit assuré avenue des États-unis les dimanches et jours fériés ?

Tisséo se donne 6 mois à 1 an pour analyser et adapter le réseau le cas échéant...En attendant les usagers sont face au « service minimum ».

Comment expliquez vous que le responsable maintenance ainsi que le responsable d'atelier aient refusé qu'un salarié récupère des pièces détachées disponibles chez un fournisseur afin de rendre à l'exploitation 2 bus supplémentaires pour la sortie du lundi matin ?

Bien évidemment la direction ne désavoue pas ses responsables et ose affirmer que sa préoccupation reste la qualité.

Heureusement car dans le cas contraire, la CGT se demande avec quels outils nous devrions travailler...

Est-il autorisé aux conducteurs de bus de TRU de monter sur les trottoirs ?

Non. Les prescriptions générales sont claires....sauf si un agent de maîtrise ou la police l'ordonne.

Dans ce cas, la CGT vous conseille de veiller à ce que des témoins puissent confirmer ces ordres car en cas de dégradation de matériel, il y a fort à parier que la PIBC en prendrait un coup.

La CGT demande si les formations en alternance entrent dans l'accord de gestion prévisionnelle des emplois ?

La réponse est aussi claire que la question ...NON!

La CGT a demandé qu'apparaisse sur les roulements titulaires la nature d'équipe (F1,F2,C1,C2, X) au lieu du « Dispo » comme cela était programmé sur les roulements.

Les lettres qui remplacent « dispo » sur le roulement sont positionnées à la place d'équipes qui existent en semaine mais qui n'existent pas le samedi ou le dimanche par exemple.

Rappel:

F1 = File matin conformément à l'accord d'avril 2003 finissant à 14h et au delà

F2 = File après midi conformément à l'accord d'avril 2003 commençant dès 11h30 jusqu'à ...

C1 = Officialisation des coupées 1 (avec coupure < à 45 mns) conformément à l'accord d'avril 2003 : heure début jusqu'à 9h30 ; heure fin jusqu'à 16h30.

C2 = Officialisation des coupées 2 (avec coupure < à 45 mns) conformément à l'accord d'avril 2003 : heure début a partir de 11h30 ; heure fin après 16h30

X = équipe à amplitude

A la demande des conducteurs titulaires et voltigeurs qui en avaient « ras le bol » de ne pas connaître la nature de leurs équipes programmées, la CGT a demandé que dispo soit remplacé par la nature d'équipe similaire.

Cela semble déranger certains conducteurs titulaires, pourquoi?

Tout simplement parce qu'auparavant un titulaire **Dispo** sur son roulement pouvait « négocier » son **Dispo**

contre une équipe non affectée sur son roulement et de fait cela dégradait les conditions de vie et de travail du voltigeur qui se retrouvait avec des natures d'équipe du style amplitude, après-midi tardive ou coupée d'après midi les samedis et dimanches !!!

Ensuite, le syndicat est là pour défendre et œuvrer dans l'intérêt de tous les traminots pour qu'ils aient le même roulement travail/repos et non pour opposer les titulaires et voltigeurs entre eux.

Un roulement identique est réalisable pour les traminots toulousains malgré que la Direction s'y oppose constamment ; cela donne à la Direction tout pouvoir de disposer des conducteurs voltigeurs comme elle l'entend, et la possibilité de décaler leurs repos volants quand cela arrange la gestion... permettant à la direction de gérer le sous-effectif de cette façon !

Le voltigeur ne doit pas être considéré comme un bouche-trou mais doit avoir la même reconnaissance qu'un titulaire.

La CGT considère et œuvre pour que tous les traminots titulaires ou voltigeurs aient les mêmes conditions de travail.

Pour ces raisons la CGT a demandé que toutes les équipes programmées « DISPO » soient graphiquées en rapport de la nature d'équipe initialement prévue.

Chacun(e) est à même de comprendre où se trouve son intérêt.

Ou dans une programmation « DISPO » ou dans une programmation respectant la nature d'équipe à

Loi sur la prévention des conflits et la prévisibilité du service...

Un bien joli titre qui n'est autre que la remise en cause du droit de grève dans les transports publics de voyageurs(urbains, interurbains et Cheminots).

Le 24 Octobre se tenait la Commission paritaire entre l'UTP (les patrons des Transports urbains) et les organisations syndicales avec à l'ordre du jour l'ouverture des négociations sur un accord de branche en application de la loi sur le service minimum du 21 août 2007.

La Fédération des transports CGT appelle à un rassemblement à Paris pour les réseaux de proximité pour dénoncer l'attitude des patrons de l'UTP de vouloir brader le droit de revendiquer des traminots.

Pour les autres réseaux, la Fédération demande d'adresser des motions à l'UTP mais aussi au Ministère des transports, aux autorités organisatrices et aux directions d'entreprises,

La CGT de Tisséo a adressé cette motion pour défendre le droit de grève et pour le droit à revendiquer et à négocier.

Cette motion demande le retrait de la loi et l'ouverture des négociations sur les revendications des derniers préavis du 18 octobre, journée nationale de grève et de manifestation.

Les revendications exprimées sont les suivantes:

- défenses des libertés individuelles et collectives et du droit de grève
- Augmentation des salaires avec une valeur du point 100 à 8,83€ équivalent au SMIC gouvernemental pour le coefficient 145 de la CCN des TU.
- Amélioration des conditions de travail et contre l'intensification du travail et de la course à la productivité

Restructuration des services techniques

Une restructuration dirigée contre les salariés

Le 17 octobre, la CGT et l'ensemble des organisations syndicales, ont été reçus par la direction pour une présentation du futur projet de restructuration des services techniques bus.

Nous sommes toujours dans l'attente des réponses aux questions que nous avons posées lors de la réunion précédente, à savoir, l'approvisionnement en pièces détachées et l'organisation du travail.

La direction s'est contentée de nous présenter tous les sales coups qu'elle envisage de porter aux techniques.

- **Remise en cause de la RTT**
- **Suppression d'équipes**
- **Changement d'horaires**
- **Pertes de salaires**
- **Réduction de l'amplitude d'ouverture des dépôts**
- **Dégradation du niveau de maintenance....**

Pour la CGT, il n'y a aucun mystère sur l'avenir des Services techniques : à terme, c'est la disparition de certains services et le recours à la sous-traitance, POINT.

Ceux qui croient le contraire commettent une grosse erreur d'analyse ... et si la direction veut nous en dissuader qu'elle rédige un accord garantissant l'effectif, des différents métiers et intervenants, d'un niveau de compétence de qualité et de sécurité comme cela se pratiquait avant AZF.

A l'identique des pratiques dans tous les réseaux, les pratiques patronales sont les mêmes, les directeurs sortent des mêmes écoles : ils appliquent les mêmes politiques.

Tisséo n'échappe pas à la règle.

Les variables d'ajustement sont les rémunérations, les acquis sociaux et les effectifs pour une course effrénée à la rentabilité et à la productivité.

La direction tente par cette restructuration de diminuer le niveau d'intervention et de compétence des services techniques, pour que les coûts d'entretien n'aient aucune incidence sur le budget annuel de l'entreprise.

Son objectif évident est de limiter l'entretien des bus et ainsi obliger les collectivités à renouveler plus rapidement le parc de bus.

A terme, la direction fera appel de plus en plus à la sous-traitance, réduisant les effectifs des services techniques à leur plus simple expression.

Exemple:

- les week-ends, par alternance, un dépôt assurera le dépannage de tout le réseau ou la nuit à partir de 00h20 les dépannages seront assurés par une entreprise extérieure.

- Les horaires sont modifiés de telle sorte que les heures de nuit ne sont plus rémunérées !!!

- La direction supprime l'équipe d'après midi pour soit disant renforcer l'équipe de jour.

Perte financière pour ces agents environ 1500€..

- La direction augmente la durée journalière du temps de travail à 8h...en imposant aux salariés une amplitude de 9h00.

• La direction nomme, sans embauche, 2 contremaîtres et un technicien magasinier...dans le but de réaliser des économies sur le dos des salariés ainsi sacrifiés.

• **La CGT s'est exprimée clairement lors de la réunion en demandant à la direction d'abandonner ce projet.**

Depuis des décennies, le système actuel a prouvé son utilité et a démontré toute son efficacité.

Pourquoi alors en changer aujourd'hui, si ce n'est pour casser notre outil de travail.

www.cgt-tu-toulouse.fr à consulter sans modération...

Je souhaite :

me syndiquer

prendre contact

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Date d'entrée..... Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
E-mail cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96



Salaire, Dignité, Égalité

avec



**Gagner
c'est possible**